



## CONFLIT ENTRE L'ACADEMIE FRANÇAISE ET LE GOUVERNEMENT FRANÇAISE (1770-1772)

---

**Félix Amoah *Ph.D***

Department of French  
Federal University Lafia, Nasarawa  
Email: [dr\\_amoah@yahoo.com](mailto:dr_amoah@yahoo.com)

---

### Résumé

Le défaut très commun chez les philosophes en conquérant l'Académie, était leur manque d'intention de créer un foyer d'opposition politique. La protection, tout au moins nominale, du roi, Louis XV, était pour eux l'un des principaux avantages que conférât la qualité d'académicien. Ils étaient, sans souci, d'être mal considérés en cour comme philosophes. Mais au fil du temps, ils revendiquaient très haut le droit d'être reconnus pour des sujets fidèles, atteints par d'injustes soupçons. Singulièrement, à l'Académie ils faisaient le mieux d'éviter toute sorte d'irritation à la cour. Leur seule prétention, conformait aux statuts de la compagnie car ils n'acceptaient les ordres directs que du roi. Ils démontrent leurs sentiments, sauf à des partisans dévoués, mais dès lors qu'ils se retrouvent parmi les gens de bonne foi, ou de moral ils les reçoivent à bras ouverts. Tous leurs efforts de dominer la cour n'aboutissaient à rien, et l'élection de Marmontel à l'Académie n'eut pour la cour aucune signification blessante. Thomas, le philosophe, le penseur, prit ses libertés, accordées par le ministre Praslin, et se présentait comme frondeur. Ainsi, Voltaire le suivit et appuya sa démonstration, contre la philosophie nouvelle de son mieux. Trois mois plus tard, ayant accordé la faveur à l'Académie et ses officiers, de la représenter, à la solennité du Dauphin, le futur Louis XVI, avec l'archiduchesse d'Autriche, le conflit éclatait. En 1768, parmi les concurrents au prix de poésie se trouvait un jeune abbé de Langeac, âgé de quinze ans, fils de la maîtresse du ministre, Bachaumont; et puis d'autres qui éprouvaient des talents comme La Harpe et Rulhières de mériter ce prix de poésie ! Sans détour, Diderot conclut en ces termes: « L'Académie vient de se mettre dans la boue ... en accordant le prix de poésie à une très plate d'un petit abbé de Langeac, pièce plus jeune encore que l'abbé, pièce qu'attribue à Marmontel, pièce dont la lecture la plus séduisante n'a Pu dérober la misère ». (Lucien Brunel, *Les Philosophes et l'Académie Française au dix-huitième siècle*, 1967, p.176).

## INTRODUCTION

Les attaques du chancelier Maupeou contre les anciens parlements, furent la conclusion d'une crise qui dépassait le règne de Louis XV. De même, quand Maupeou fit contre l'Académie française, en septembre 1770, l'orage éclata comme en un ciel serein; car l'Académie n'avait pas songé à le provoquer, en croyant ainsi pouvoir se flatter d'être avec le gouvernement en bons termes que jamais. Elle s'était donc laissée faire sans tenir compte de complications ultérieures. Avec le pouvoir civil, les philosophes ont, à l'égard de l'église, une autre attitude et une politique toute à fait différente. La contradiction qui existait, entre le dogme et la libre pensée était absolue et fondamentale. Mais, au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'idée de philosophie chrétienne était tombée en désuétude. Pourtant, les philosophes tentèrent de temps en autres avec succès de se concilier, dans les rangs du clergé quelques adhésions plus ou moins pures et tout à fait exceptionnelles.

D'une part, il n'y en avait même pas le lieu de tolérance réciproque, entre l'Église et les philosophes. L'Église la refusait, par rapport à sa doctrine. D'autre part, les philosophes, qui la réclamaient ne la pratiquaient pas davantage. A vrai dire, cette demande devenait la guerre tantôt sourde, tantôt bruyante, sous toutes les formes et sur tous les terrains : à l'Académie, comme ailleurs. L'Académie est, sans doute, pour les philosophes une place forte, et il ne s'agit pas d'y supprimer les influences religieuses, mais il faut leur donner la chance d'y sentir la leur afin qu'ils puissent manifester leur incrédulité, librement et triomphalement. De la part de l'Église, elle aimera poursuivre ses adversaires (les philosophes) dans cet asile en les convoquant à l'Académie à la protection royale, dont l'Académie prétend négliger. Cela n'est donc loin de voir le conflit politique d'avoir son origine du conflit religieux. Ce conflit qui sera la faute de l'un de l'autre est, par exemple, justifié par l'ancienne monarchie, et puis par le régime de la religion d'état, à savoir l'hostilité contre l'église est un droit que le souverain se réserve en vertu de nécessités politiques du premier ordre.

### **Les Philosophes et l'Hostilité du Clergé**

L'Église dans la règle générale, est protégée par le pouvoir civil. C'est pourquoi, sous M. de Choiseul (Le ministre), il y en avait une censure de la Sorbonne, une délibération de l'assemblée du clergé et un mandement d'évêque qui s'imposaient à l'attention et à la déférence du gouvernement. Mais, nous voyons que les philosophes refusent à

admettre ce pouvoir civil ; et professent plutôt la théorie de la séparation entre le spirituel et le temporel. Certes, leurs prétentions sont toutes désavouées. Car, dans la pratique, le trône et l'autel sont les mêmes ni le grand nom ni les privilèges de l'Académie ne peuvent se montrer supérieur, à cette union qui n'est autre qu'un droit public. Bien plus, il faut rappeler les philosophes, l'existence d'un parti tout à fait de minorité, sur le terrain de l'Académie qui est prête à tout pour interrompre leur oppression : à les dénoncer, à soutenir toutes les plaintes de leurs ennemis, à sacrifier aussi les droits et la liberté de la compagnie, plutôt que de les voir en train de se procurer de moyen de prédomination ou de propagande.

Le Bélisaire de Marmontel, développa devant l'empereur les principes de la tolérance et la Sorbonne y avait soulevé quinze propositions, étant hérétiques ou sentant l'hérésie. L'une de celles-ci mit en sommaire le droit revendiqué par les philosophes de professer, sans punition toutes les doctrines identiques à la morale universelle, sans acceptation d'autre culte ni de communion religieuse. Ainsi, la condamnation subit par un individu pour son incrédulité, au regard de l'autorité civile devait dorénavant cesser ; car la vérité, en général, luit de sa propre lumière, et l'on ne peut jamais éclairer les esprits avec les flammes des bûchers. Voyons donc qu'on ne brûlait plus les écrivains en France, mais l'on pensait de les emprisonner et brûler leurs écrits par arrêt du Parlement.

Les philosophes ne supprimaient plus les manifestations religieuses, mais ils se procuraient de moyens de les rendre peu chrétiennes comme il faut. Ils soutenaient un christianisme discret et appropriant, nommé par d'Alembert, le savant et encyclopédiste, comme « la religion bien entendue ». Ils existaient pour eux déjà dans les rangs du clergé, des docteurs à leur gré aussi que des prêtres à la mode du jour. Le matin du 25 août, 1767; l'Académie avait assisté à la messe dite en l'honneur de saint Louis, dans la chapelle du Louvre. À plusieurs reprises, l'orateur chrétien fit convaincre la majorité de sa congrégation et cette cérémonie reste inoubliable, comme une punition honorable de la religion envers les doctrines que l'Académie avait essayé d'étouffer. À cet effet, dit d'Alembert, le prédicateur, « Saint Louis n'a jamais été célébré plus dignement que depuis que cette philosophie, si décriée et pourtant si bonne à tout, a eu le courage ou l'adresse de s'introduire dans les panégyriques de ce saint roi, et de s'y maintenir malgré les clameurs de l'hypocrisie et de l'envie (Lucien Brunel, p. 186)

Ayant reçu cette nouvelle, Voltaire qui se voyait très content écrit à d'Alembert : « On dit qu'on vous prêche Louis IX et non pas saint Louis, qu'on s'est fort moqué des croisades et du pape, 4 septembre, 1767, t. LXIV, p.353 » (Brunel, p.187). En plus, le panégyrique de saint Louis, (roi de France) qui était prononcé par l'abbé Bassinet dans la chapelle du Louvre, était célèbre comme une question à tout le monde de savoir par quel respect aveugle la religion a-t-elle loué jusqu'aujourd'hui des entreprises dont elle n'a malheureusement été que le prétexte ? Et qu'il faut blâmer des actions qui sont entièrement opposées au véritable esprit du christianisme et que la religion soit détestée pour toute autre raison? A vrai dire, celui-ci était contre l'ordinaire aussi qu'un charme pour les philosophes. D'Alembert sans hésitation répondit à Voltaire par écrit qu' « il est vrai que c'est l'oraison funèbre de Louis IX, et non pas le panégyrique de saint Louis, qui a été prêchée à l'Académie; mais l'ouvrage n'en était que meilleur ... Les d'Olivet et compagnie avaient déjà murmuré dès le matin ; mais le murmure a augmenté le soir à Saint-Roch, où l'orateur a prêché le même panégyrique, 22 septembre 1767 » (L. Brunel p.188).

Par conséquent, M. de Beaumont, l'archevêque, était malheureux: car on le comparait à l'abbé de Prades, l'accusait tout net d'athéisme jusqu'à leur fin: quand ils changeaient l'avis de faire arrêter l'impression scandaleuse qu'ils créaient de lui. Néanmoins, le même scandale se retrouvait, en 1769. Ceci avait obligé l'abbé Le Couturier, docteur en théologie, chanoine de l'église de Saint-Quentin, d'agir comme l'abbé Bassinet de Cahors, de ne plus décidément imprimer son discours, contre lequel les philosophes s'élevaient de plus en plus.

À la volonté de Voltaire, avant même d'avoir lu le panégyrique de l'abbé Bassinet, le prédicateur devrait être quelqu'un de l'Académie au lieu d'un archevêque de Paris, par exemple. Remarquons toutefois que l'abbé Bassinet et l'abbé Le Couturier ne furent parties de l'Académie française, mais les philosophes les aidèrent à laisser au vent les colères de leurs supérieurs ecclésiastiques. Quand même, l'entrave c'était la ruse des philosophes, l'encouragement, puis la protection qu'ils avaient sans cesse donnés à ces apostasies. Leur dessein de pouvoir prévaloir contre l'Académie était au vu et au su de tout le monde. Les panégyriques de l'autre côté se modifièrent, au fur et à mesure, jusqu'au moment où cette pratique surannée fut abolie, afin que tout le monde fût satisfait. Ensuite, les philosophes et leur impatience de se mêler des affaires religieuses ne

savaient pas à tout moment se contenir. Celle-ci était attribuée a une imprudence de leur part ; parce qu'il était évident que leur adhésion jalouse a la charte de l'Académie les avait rendus si forts. En 1771, le pouvoir n'était plus aux mains de ministres désireux (les philosophes) de ne rien voir; cela rendait l'Académie moins fort par rapport à ses immunités et les illusions qui l'avaient menée dans ce chemin dangereux. Dans ce sens-là, l'Église l'avait dominé, le règlement rétabli dans tous ses droits et la censure fut remise en vigueur. Puis, La Harpe, le lauréat (1767), les philosophes et ses maitres perdirent la liberté et autres prérogatives de l'Académie.

### **Des Démêlés entre l'Académie et le Gouvernement en 1770**

Après la mort de l'abbé d'Olivet, le maréchal de Richelieu et l'avocat général Séguier étaient les chefs connus du parti dévot. À la cour, les deux personnages possédaient des idées communes qui pouvaient plus tard les rendre redoutables. D'une part, Richelieu, depuis l'apparition de la nouvelle favorite, Mme du Barry, était devenu l'homme de tout-puissant sur l'esprit du rôle, ainsi que l'inspirateur principal de la politique qui allait conduire au fameux Triumvirat. D'autre part, Séguier, premier avocat général au Parlement, se trouvait être, par sa position, l'un des instruments les plus actifs de cette politique, l'intermédiaire entre le chancelier et la première cour de justice. Le gouvernement avait des traditions si cavalières et des formes que celui de Maupeou et de ses associés. Celles-ci étaient considérées par les philosophes, comme une faible protection que les prérogatives de l'Académie. Ils étaient donc convaincus qu'à un moment donné, ils triompheraient leur adversaire, le gouvernement.

À savoir, Séguier prit le premier pas en relevant un réquisitoire anéanti contre divers ouvrages déférés au Parlement, entre autres contre le système de la nature, dont l'auteur était inconnu. Il avait donc, démontré que « Dans la situation actuelle, en forme de conclusion, une sévérité salutaire peut seule remédier à la témérité des auteurs, à la frénésie d'une secte dangereuse, à l'avidité même des imprimeurs, et à la fermentation qui se renouvelle sans cesse dans les esprits ... Vous déconcerterez les projets de cette fausse et altière philosophie, qui ne veut s'emparer des esprits que pour les mouvoir à son gré, qui ne cherche à les instruire que pour les égarer, et qui ne réclame la liberté de penser que pour s'affranchir de toute dépendance civile et politique » (Brunel, p.195). Le Parlement avait accepté le réquisitoire, mais il le considérait trop modéré.

Bien après l'entrée de l'archevêque de Toulouse à l'Académie, Thomas introduisit une apologie de la philosophie et dit il y a eu, il y aura de tout temps des hommes qui croiront avoir à se venger des lettres et de ceux qui les cultivent. Alors tous les moyens que la lâcheté peut dicter à l'intérêt, ou la vengeance à l'orgueil sont employés. Le vice se rend délateur de la vertu ; la bassesse outrage la grandeur d'âme ; la haine accréditée prête son appui à la haine obscure ; la calomnie flatte les préjugés des hommes puissants... » (Brunel, p. 196 - 197).

Remarquons que malgré l'insulte faite en sa personne à la magistrature, à toutes les puissances, aussi que celle du roi, Séguier pouvait faire paraître dans tout le discours de Thomas un esprit d'attaque systématique à la noblesse et aux autres supériorités de naissance ou de condition, aux principes du gouvernement, et de même à tel haut personnage exposé aux derniers excès de l'impopularité. Sans doute, l'emphase de Thomas, était bien caractérisée comme, un délit déjà appelé à cette époque « excitation à la haine et au mépris du gouvernement » (Brunel, P.198).

Peu de jours après l'apparition de l'Éloge de Marc-Aurèle dans la séance solennelle de l'Académie, Bachaumont avait écrit « l'Éloge de Marc-Aurèle fait un bruit du diable. On trouve bien extraordinaire que, dans le sanctuaire de l'Académie, protégée par le roi, dans son palais, un membre de cette compagnie ait osé avancer les propositions les plus hardies, fronder le gouvernement actuel avec tant de dureté, et inculper, ce semble, tous les ministres, par des apostrophes et des allusions dont on ne peut méconnaître le sens et les rapports ». (Brunel, p.198-199). Rappelons que le Bélisaire de Marmontel, ainsi que les lois de Minos de Voltaire évitèrent toute sorte de suppression des Parlements. De même, dans l'Éloge de Marc-Aurèle, le philosophe Apollonius, le plus naturellement du monde, avait mentionné « l'égalité originelle de tous les hommes, la supériorité des talents sur la noblesse, les droits de la pensée: flétrissait la bassesse des courtisans, la cupidité d'un prince adonné au luxe et de ses compagnons de plaisir, la tyrannie du fisc, la vénalité des juges, et revendiquait pour tous, sans distinction de naissance, l'accès des charges publiques ». (Brunel, p.199). Les deux discours de Thomas, le rendaient le premier ennemi parmi les académiciens du gouvernement. Pour se défendre, il essaya d'établir Preuves en main que son dernier discours, par exemple, était déjà composé avant le réquisitoire de Séguier qu'il n'y avait rien ajouté, parce que le discours avait été mal interprété. Mais étant naïf, Thomas se rétractait, en acceptant pour la première fois

qu'il risquait d'être en difficulté dès lors qu'il ne cessât pas à parler pour rien, ou d'inventer des pensées des autres. D'autre côté, vu comme la bête-noire pour le gouvernement, Thomas était, au fond, le sujet le plus soumis et l'esprit le moins hardi parmi les philosophes. Ceci est justifié par Collé, qui avait dit « On l'engage par amour propre, à ce propos, à faire des démarches dont il ne démêle pas toutes les conséquences; c'est une machine dont les encyclopédistes font mouvoir les ressorts et qu'ils montent comme ils veulent; c'est un enfant perdu qu'ils jettent en avant » (Brunel, p.200)

## CONCLUSION

La pensée dominante du gouvernement, agitée par Séguier, ce fut d'associer l'Académie au châtement de Thomas, qui était si compromis, mais non pas le seul, ni même le plus coupable. En outre, l'Académie prit la décision de s'abstenir jusqu'à nouvel ordre, de faire parler Thomas en séance publique. Ceci était considéré par elle, ainsi que lui comme une mortification pénible. Pourtant, Thomas après les deux derniers scandales dont il avait été la cause, restait l'académicien en vogue ; sans discours de lui, ni quelques fables du duc de Nivernais, cela avait duré jusqu'au mois de mai l'année suivante. Certes, le gouvernement imposa son obligation à l'Académie de ne rien laisser prononcer ni publier en son nom (Thomas), pour éviter toute sorte de provocation : c'était les garanties pour l'avenir du gouvernement. Sans hésitation, l'Académie accepta la loi du plus fort ; mais, dans la délibération qu'elle prit pour n'est pas la (la loi) violer, elle fit attention d'interpréter ses règlements antérieurs avec réserve. C'est-à-dire, il avait été décidé (par l'Académie) que les ouvrages des académiciens destinés à être lus en séance seraient communiqués au directeur et au secrétaire, mais non les discours des directeurs en réponse aux nouveaux élus ou dans d'autres circonstances. Évidemment, notons que la domination des philosophes sur l'Académie était largement ébranlée; ce n'était pas une question d'en faire gloire, mais de la maintenir par les voies de douceur.

## REFERENCES

BELL D. A. (2001), *The Cult of the Nation in France. Inventing Nationalism, 1680-1800*, Cambridge (M.A): Harvard University press.

DETIS E. (éd.) (2000), *Interfaces artistiques et littéraires dans l'Europe des Lumières*, Montpellier : Publications de l'Universitaire Paul Valéry.

- BRUNOT F. (1967), *Histoire de la langue française*, Tome VIII, Paris : Armand Colin.
- BEAUREPAIRE P. – Y. (2007), *Le mythe de l'Europe française au XVIII<sup>e</sup> siècle. Diplomatie, culture et sociabilités au temps des Lumières*, Paris : Autrement.
- CARACCIOLI L. –A. (1776), *Paris, le modèle des Nations étrangères ou l'Europe française par l'éditeur du pape Ganganelli*, Turin/Paris : Duchesne.
- GOYON D'ARZAC G.H.DE (1783 [2000]), *Essais littéraires et philosophiques sur les causes de l'universalité de la langue française*, J. Storost (éd.), Bonn : Romanistischer Verlag.
- VAN DAMME S. (2005), *Paris, capitale philosophique de la Fronde à la Révolution*, Paris : Odile Jacob.
- PRÉMONTVAL A.P LE GUAY DE (1759-1761), *Préservatif contre la corruption de la Langue Française, en France, et dans les pays où elle est le plus en usage, tels que l'Allemagne, la Suisse et l'Hollande*, Berlin : Grynæus et Decker.
- RÉAU L. (1938), *L'Europe française au siècle des Lumières*, Paris : Albin Michel.
- Lucien Brunel, (1967), *Les Philosophes et l'Académie Française au 18<sup>e</sup> siècle*, Paris : Hachette.
- Lucien Brune, (1884), *Les Philosophes et l'Académie Française au 18<sup>e</sup> siècle*, Paris : Hachette.
- [ACADÉMIE DE BERLIN] (1995), *De l'Universalité européenne de la langue française [1784]*, P. Pénisson (éd.), Paris : Fayard.